

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le dix septembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

**Présents : Coralie BOURDELAIN ; Patrick HERVE ; Sandrine GAYET ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Dominique CAPRON ; Christophe CORBET ; Cathy PELOSO ; Thierry RUTGE ; Astrid BOUCHARD ; Antoine CREZE ; Caroline DRIOL ; Anne Izabelle ; Mireille Berthuin.**

**Procurations : Frédéric GEROMIN à Stéphane MASTROPIETRO**

**Absents : sans objet**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 4 septembre 2020

**Délibération n°9: Modification du prix de vente de la parcelle communale B1626**

Vu la délibération n°15 du conseil municipal du 30 juin 2020, autorisant Madame la Maire à procéder à la vente de la parcelle B1626 et à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation,

Vu l'estimation du bien réalisée par l'agence immobilière Montcenis Immobilier de Domène le 28 novembre 2019,

Vu le plan de bornage réalisé le 26 août 2020 par le bureau de géomètres SINTEGRA, mettant en évidence une erreur cadastrale,

Considérant que la surface de terrain vendu est ramenée de 187m<sup>2</sup> à 95m<sup>2</sup>,

Considérant que la diminution de la surface vendue entraîne de fait une révision du prix de vente, ramené à 1900€,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame la Maire à procéder à la vente de la parcelle et à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Pour : 14

Ne prend pas part au vote : 1

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 10 septembre 2020

**Pour extrait certifié conforme,**

Coralie BOURDELAIN,  
Maire de Revel,

